

## Désaffectation partielle du cimetière

Le public est informé que la Commune de Rolle procédera à une désaffectation partielle des tombes à la ligne funéraires et cinéraires au cimetière de Rolle, dès le 30 septembre 2024.

Cette désaffectation concerne les **tombes de corps à la ligne suivantes**:

N <sup>os</sup> 1337 à 1351 (parution FAO mai 2022)	N° 1359: KOHLER Pierre
N° 1352: MESSEILLER Georges	N° 1360: MOINAT Lucy
N° 1353: MARTIN Germaine	N° 1361: STEVENIN-LARPIN Charlotte
N° 1354: PERNET Jeanne et Constant	N° 1362: HENRY Bertha
N° 1355: WALDBURGER Margaretha	N° 1363: ROSSET Gérald
N° 1356: MOINAT Louis	N° 1364: KOELLA Anna et CHARBONNIER Louis
N° 1357: BALLY Marguerite et Marianne	N° 1365: CHOLLET-LEWIS Maud
N° 1358: STREIT Gertrude	N° 1366: GOBAT-BERATO Yvonne

### concessions suivantes:

N° 86, N° 95 et N° 105: (parution FAO mai 2022)	N° 83: SCOTTI Achille et Milysse
N° 71: BOCCARD Bernard	N° 93: BARBEZAT Maurice
N° 76: MULLER Jeanne et Karl	N° 96: NICOLE Alice, Jean et Antoinette
N° 82: SCHLAEPPI Charles et Klara	N° 97: CHANSON Emile et Yvonne.

Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes cinéraires et ossements qui auraient été inhumés ultérieurement dans ces tombes.

Les familles intéressées peuvent réclamer les objets et monuments garnissant les tombes, en adressant les demandes, par écrit, à la Commune de Rolle, service des inhumations, Grand-Rue 44, case postale 1224, 1180 Rolle, jusqu'au 15 septembre 2024.

Passé ce délai, les objets, monuments et entourages seront enlevés d'office par la Commune (article 70 du règlement cantonal du 12 septembre 2012 sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres).